

## LOCATIONS D'APPARTEMENT À LA MONTAGNE

### Jour de l'an et saison hiver 2024

DESTINATIONS	TYPOLOGIES APPARTEMENTS	TARIFS PAR SEMAINE DU SAMEDI AU SAMEDI (7 Nuits) Assurances comprises – Participation du COS de 35 %									
		30/12/23 au 06/01/24	06/01/24 au 13/01/24	13/01/24 au 20/01/24	20/01/24 au 27/01/24	27/01/24 au 03/02/24	03/02/24 au 10/02/24	24/02/24 au 02/03/24 <i>Vacances scolaires</i>	02/03/24 au 09/03/24	09/03/24 au 16/03/24	16/03/24 au 23/03/24
PRA LOUP (ALPES DE HAUTE PROVENCE) Village le Praroustan	T2/4 pers. (env. 32 m <sup>2</sup> )	/	211,00 €	248,00 €	271,00 €	294,00 €	294,00 €	723,00 €	561,00 €	183,00 €	165,00 €
	T2/6 pers. (env. 39 m <sup>2</sup> )	653,00 €	229,00 €	275,00 €	294,00 €	321,00 €	321,00 €	793,00 €	620,00 €	202,00 €	179,00 €
VARS (HAUTES ALPES) Pra Sainte Marie	T2/4 pers. (32 m <sup>2</sup> )	/	271,00 €	307,00 €	344,00 €	385,00 €	385,00 €	933,00 €	750,00 €	284,00 €	261,00 €
SUPERDEVOLUY (HAUTES ALPES) L'Orée des Pistes	Chalet 6 pers ; (40 à 50 m <sup>2</sup> )	836,00 €	280,00 €	326,00 €	394,00 €	454,00 €	454,00 €	1192,00 €	917,00 €	271,00 €	243,00 €

#### Chaque location comprend :

- Linge de lit
- TV
- Ménage d'appoint (sauf cuisine et vaisselle)
- accès à la piscine chauffée

#### Ne comprend pas :

- La taxe de séjour (à régler sur place)
- Une caution sera demandée lors de la remise des clés

### **Réservations :**

- Inscriptions jusqu'au vendredi 6 octobre 2023 inclus
- Bulletin de réservation et descriptifs des logements à télécharger sur le site du COS ([www.cos-martigues.fr](http://www.cos-martigues.fr)) ou à l'accueil du COS.

### **Règlements :**

- A l'inscription : Règlement 30 % **uniquement par chèque à l'ordre du COS** à l'inscription (remis en banque fin octobre après validation de l'inscription)
- Après confirmation des inscriptions : possibilité de règlement CB et en ligne
- Possibilité d'échelonner les paiements
- Solde exigé 1 mois avant le départ
- Remise du bon de séjour à réception de votre solde
- Aucun remboursement **en cas d'annulation sauf en cas de force majeure justifié**

### **À savoir :**

- Tirage au sort possible : priorité aux premières demandes (contrôle des participations enregistrées sur les années précédentes)
- Pour la semaine du Jour de l'an (du 30/12/23 au 6/01/24) : 3 appartements mis à disposition par destination
- Pour la saison 2024 : 1 appartement mis à disposition par destination et par semaine